

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 1^{er} juin 2015 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Il annonce aux membres du Conseil municipal et aux citoyens qu'il a décidé de profiter du moment de réflexion pour faire lecture d'un texte qu'il a préparé concernant le rôle des élus municipaux et le déroulement des séances du Conseil municipal.

2- Adoption de l'ordre du jour

2015-06-135

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Rapport des indicateurs de gestion 2014
 - 4.3 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Probation de la secrétaire-réceptionniste
- 7- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes : autorisation de transmission à la MRC du Haut-Richelieu
- 8- Bureau municipal : traitement contre les fourmis
- 9- Entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal, du Centre municipal et du Chalet des loisirs : contrats
- 10- Programme PAARRM : travaux retenus
- 11- Étangs aérés : achat d'un enregistreur pour l'historisation du volume des eaux usées
- 12- O.M.H. de Sainte-Brigide :
 - 12.1 Demande de budget supplémentaire
 - 12.2 Dépôt du rapport financier 2014
 - 12.3 Lettre de protestation concernant la nomination d'un membre du C.A.
- 13- Centre municipal – Plateforme élévatrice :
 - 13.1 Test d'amiante
 - 13.2 Appel d'offres public
- 14- Bibliothèque municipale : lettre concernant l'affectation du solde bancaire du Comité Internet
- 15- Festival de compétitions western : conditions pour les activités 2015

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

- 16- Comité de la Fête nationale :
 - 16.1 Heure de fermeture du site
 - 16.2 Char allégorique
- 17- Comité de la Fête nationale (ancienne administration) – Relevés bancaires : suivi
- 18- Politique de location du Centre municipal : demande de modification par Les Amis du folklore
- 19- École Notre-Dame-du-Sourire :
 - 19.1 Demande de participation financière pour des activités parascolaires
 - 19.2 Remorque-radar de la Sûreté du Québec : correction
- 20- Défi Tête la Première de la Fédération québécoise des sports cyclistes : demande d'autorisation pour circuler sur le réseau routier
- 21- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Carole Laroche demande que la Municipalité lui fournisse une preuve que l'ordre du jour d'une séance ordinaire du Conseil municipal peut être adopté sans « Varia ».

3- Approbation des procès-verbaux

2015-06-136

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015;

Considérant que Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann et Madame la conseillère Carole Laroche demandent que des corrections soient apportées à ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015, avec les corrections suivantes :

Résolution numéro 2015-05-125 :

Ajouter un paragraphe à la fin de la résolution comme suit :

- « de demander à la Sûreté du Québec de vérifier que ces heures de fermeture sont respectées par les organisateurs du Rodéo ERQ. »

Résolution numéro 2015-05-134 :

Ajouter un paragraphe au début de la résolution comme suit :

« Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit quitter; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2015-06-137

Une liste des comptes à payer au 1^{er} juin 2015 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 179 611,92 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Rapport des indicateurs de gestion 2014

2015-06-138

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal le rapport des indicateurs de gestion 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt des indicateurs de gestion 2014, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2015-06-139

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 1^{er} juin 2015. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

2015-06-140 6- Probation de la secrétaire-réceptionniste

Considérant que la période de probation de six mois de Madame Valérie Pelletier, embauchée à titre de secrétaire-réceptionniste pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, se termine le 9 juin prochain (réf. résolution No 2014-11-293);

Considérant que Madame Pelletier demande un ajustement de salaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU

- d'offrir un salaire de 17,50 \$ l'heure à Madame Valérie Pelletier, secrétaire-réceptionniste, à compter du 9 juin 2015 et de réévaluer ce montant lors de la préparation du budget 2016;
- de rencontrer Madame Pelletier afin d'établir clairement ses tâches et de mettre en place un rapport de rendement.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Madame la conseillère Carole Laroche

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2015-06-141 7- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes : autorisation de transmission à la MRC du Haut-Richelieu

Considérant qu'une liste des arrérages de taxes au 31 décembre 2014 est remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser la transmission à la MRC du Haut-Richelieu, après le 26 juin 2014, de tous les dossiers ayant un solde supérieur à 50 \$ de taxes impayées antérieures à l'année 2015, et ce, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-142 8- Bureau municipal : traitement contre les fourmis

Considérant qu'à l'été 2014, les services de Extermination Granby-Tech avaient été retenus pour régler le problème de fourmis autour de l'édifice et à l'intérieur du bureau municipal (réf. résolution No 2014-06-136);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de retenir les services de Extermination Granby-Tech pour effectuer un traitement préventif en trois étapes contre les fourmis, autour de l'édifice du bureau municipal, le tout pour un montant maximal de 275 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal, du Centre municipal et du Chalet des loisirs : contrats

2015-06-143

Considérant que, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a signé des contrats avec la firme Leprohon inc. pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal (contrat No 5080), du Centre municipal (contrat No 5015) et du Chalet des loisirs (contrat No 5354) (réf. résolution No 2014-07-183);

Considérant que de nouveaux contrats ont été transmis à la Municipalité par la firme Leprohon inc. pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, comme suit :

- bureau municipal (contrat No 5080) : 656 \$ plus taxes;
- Centre municipal (contrat No 5015) : 1 328 \$ plus taxes;
- Chalet des loisirs (contrat No 5354) : 586 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'approuver les nouveaux contrats d'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal, du Centre municipal et du Chalet des loisirs avec la firme Leprohon inc., pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le tout pour un montant total de 2 570 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les trois contrats pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Programme PAARRM : travaux retenus

2015-06-144

Considérant la lettre datée du 27 mai 2015 de Madame Claire Samson, députée d'Iberville, concernant le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2015-2016;

Considérant que le formulaire de demande de subvention, incluant la liste des travaux retenus par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, doit être soumis d'ici le 12 juin 2015;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Considérant que la Municipalité souhaiterait une subvention de 24 000 \$, soit l'équivalent de 500 \$ par kilomètre de route se trouvant sous la gestion de la Municipalité;

Considérant que le coût total des travaux de rapiéçage mécanisé est de 171 907,84 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- de demander une subvention de 24 000 \$ pour les travaux de rapiéçage mécanisé effectués sur les chemins suivants : 8^e Rang, 9^e Rang, 11^e Rang, chemin Lebeau, rang de la Rivière Est, rang de la Rivière Ouest, rang des Écossais, rang des Irlandais, rang du Lac, rue des Frênes et rue des Pins;
- de transmettre le formulaire de demande de subvention, incluant la liste des travaux retenus par la Municipalité, à Madame Claire Samson, députée d'Iberville;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ce formulaire pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Dissident : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11- Étangs aérés : achat d'un enregistreur pour l'historisation du volume des eaux usées

2015-06-145

Considérant que pour répondre aux nouvelles exigences gouvernementales, il s'avère nécessaire de procéder à l'achat d'un enregistreur pour l'historisation du volume des eaux usées;

Considérant les deux soumissions reçues, à savoir :

Le Groupe LML	2273,56 \$ (taxes incluses)
SCADALLIANCE	5116,38 \$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'un enregistreur pour l'historisation du volume des eaux usées des étangs aérés de la Municipalité par Le Groupe LML, selon les termes de la soumission datée du 14 avril 2015, le tout pour un montant de 2 273,56 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- O.M.H. de Sainte-Brigide

12.1 Demande de budget supplémentaire

2015-06-146

Considérant la lettre datée du 5 mai 2015 de la Société d'habitation du Québec concernant la révision budgétaire 2015 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Brigide;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Considérant que ce budget révisé tient compte des variations qui ont eu lieu au niveau du financement, des salaires et des coûts informatiques et que la part de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'élève à 832 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'approuver la demande de budget supplémentaire de l'O.M.H. de Sainte-Brigide, telle que présentée;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 832 \$ à l'O.M.H. de Sainte-Brigide représentant le paiement de la contribution municipale de 10 % au budget supplémentaire de l'O.M.H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

12.2 Dépôt du rapport financier 2014

2015-06-147

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal le rapport financier 2014 de l'O.M.H. de Sainte-Brigide.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier 2014 de l'O.M.H. de Sainte-Brigide, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Lettre de protestation concernant la nomination d'un membre du C.A.

2015-06-148

Considérant la lettre datée du 6 mai 2015 de Madame Manon Guay, présidente du Conseil d'administration de l'O.M.H. de Sainte-Brigide, demandant aux membres du Conseil municipal de revenir sur leur décision concernant la nomination de Monsieur Guy Charbonneau pour siéger au Conseil d'administration de l'O.M.H. à titre d'administrateur pour le groupe socio-économique (réf. résolution No 2015-05-118);

Considérant que selon les lettres patentes de l'organisme enregistrées le 19 novembre 1998, cinq des sept administrateurs sont nommés par le Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, sans obligation de consultation auprès du Conseil d'administration de l'O.M.H.;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- de maintenir la résolution numéro 2015-05-118;
- d'aviser le Conseil d'administration de l'O.M.H. que ses recommandations, en vue de futures nominations, devront être soumises par écrit, sous forme de résolutions;
- d'aviser tous les Comités et Conseils d'administration des organismes de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville que, dorénavant, tout poste à combler ou à renouveler devra être publié dans le bulletin municipal *La Flûte*.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Madame la conseillère Diane Thériault
 qui ne sont pas d'accord avec la publication des
 postes à renouveler dans le bulletin municipal
 La Flûte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13- Centre municipal – Plateforme élévatrice

13.1 Test d'amiante

2015-06-149

Considérant le courriel daté du 28 mai 2015 de Monsieur Julien Lanthier, architecte de la firme Caroline Denommée architecte inc., recommandant à la Municipalité d'effectuer un test d'amiante au Centre municipal, et ce, avant le début des travaux pour l'installation d'une plateforme élévatrice;

Considérant que ce test d'amiante consiste à prendre des échantillons des matériaux des murs qui sont à démolir et à les envoyer à un laboratoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de demander des prix pour le test d'amiante du Centre municipal aux laboratoires suivants :

- T. Harris, gestion environnementale, à Brossard
- Environnement S-Air inc., à Sherbrooke
- Inspec-Sol, à Montréal

Dissident : Monsieur le conseiller André Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

13.2 Appel d'offres public

Considérant que le devis en vue de l'appel d'offres public pour l'ajout d'une plateforme élévatrice au Centre municipal a été finalisé par la firme Caroline Denommée architecte inc. et que les modifications demandées par les membres du Conseil municipal y ont été apportées (réf. résolutions Nos 2015-04-100 et 2015-05-121);

2015-06-150

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- de demander à la firme Caroline Denommée architecte inc. d'ajouter au devis une clause mentionnant la possibilité qu'un addenda soit émis suite à un test d'amiante;
- d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'obtenir des soumissions pour l'ajout d'une plateforme élévatrice au Centre municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Bibliothèque municipale: lettre concernant l'affectation du solde bancaire du Comité Internet

2015-06-151

Considérant la résolution numéro 2015-04-96 par laquelle les membres du Conseil municipal ont décidé :

- d'autoriser Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, à utiliser le montant de 2 500 \$ du Comité Internet pour l'achat de livres au cours de l'année 2015 et non pour le paiement de frais de déplacement des bénévoles;
- de maintenir le statu quo en ce qui concerne le budget accordé à la bibliothèque par la Municipalité pour l'année 2015, soit un montant de 7 000 \$ au lieu de 7 300 \$;

Considérant la résolution numéro 2015-05-132 par laquelle les membres du Conseil municipal ont décidé :

- de rescinder le premier volet de la résolution numéro 2015-04-96, lequel se lit comme suit :
« d'autoriser Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, à utiliser le montant de 2 500 \$ pour l'achat de livres au cours de l'année 2015; »
- de conserver ce montant de 2 500 \$ pour un nouveau Comité Internet ou pour une utilisation ayant rapport avec Internet au niveau municipal;
- de publier une annonce dans le bulletin municipal *La Flûte* invitant les personnes intéressées à faire partie d'un nouveau Comité Internet à transmettre leurs coordonnées au bureau municipal;

Considérant la lettre datée du 20 mai 2015 de Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque de Sainte-Brigide, faisant part aux membres du Conseil municipal de sa déception suite à la décision du Conseil municipal de ne pas remettre le montant de 2 500 \$ du Comité Internet à la bibliothèque pour l'achat de livres au cours de l'année 2015;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Considérant que suite à une annonce publiée dans le bulletin municipal *La Flûte*, aucun citoyen de la Municipalité n'a manifesté son intérêt à faire partie d'un nouveau Comité Internet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de rescinder la résolution numéro 2015-05-132;
- de réaffecter le montant de 2 500 \$ reçu du Comité Internet à la bibliothèque pour l'achat de livres au cours de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- Festival de compétitions western : conditions pour les activités 2015

2015-06-152

Considérant la résolution numéro 2015-05-125 par laquelle les membres du Conseil municipal ont décidé :

- d'autoriser la fermeture du site à 1h00 le vendredi 28 août et à 2h00 le samedi 29 août 2015;
- d'exiger un dépôt de garantie de 500 \$, lequel sera redonné au Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. si l'activité du Rodéo ERQ se déroule selon les conditions de l'entente conclue en 2007 entre le Festival et la Municipalité et si les heures de fermeture du site sont respectées;
- de demander à la Sûreté du Québec de vérifier que ces heures de fermeture sont respectées par les organisateurs du Rodéo ERQ (réf. résolution No 2015-06-136);

Considérant que Madame la conseillère Carole Laroche souhaite que l'heure de fermeture du site soit modifiée de 1h00 à 2h00 le vendredi 28 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de modifier la résolution numéro 2015-05-125 afin d'autoriser la fermeture du site à 2h00 le vendredi 28 août 2015.

Le maire demande le vote.

A voté pour : Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
Madame la conseillère Diane Thériault
Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

REJETÉE

16- Comité de la Fête nationale

16.1 Heure de fermeture du site

2015-06-153

Considérant la lettre datée du 5 mai 2015 de Madame Liette Laroche, présidente du Comité de la Fête nationale 2015, concernant les festivités organisées à l'occasion la Fête nationale;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Considérant que le Comité demande une extension de l'heure permise pour la musique à l'extérieur jusqu'à minuit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser la musique sur le terrain des loisirs jusqu'à minuit le mercredi 24 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Char allégorique

Madame la conseillère Diane Thériault, représentante de la Municipalité au Conseil d'administration des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., informe les membres du Conseil municipal qu'elle va participer à la préparation du char allégorique des Loisirs.

Pour l'instant, aucun membre du Conseil municipal n'envisage de travailler à la préparation d'un char allégorique pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

17- Comité de la Fête nationale (ancienne administration) – Relevés bancaires : suivi

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe les membres du Conseil municipal qu'elle a communiqué avec Madame Adrienne Daigneault, trésorière de l'ancienne administration du Comité de la Fête nationale, afin de lui demander de fournir à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville les relevés bancaires du Comité pour les années 2012 et 2013 (réf. résolution No 2015-05-133).

Madame Daigneault a mentionné à Madame Papineau qu'elle ne fournirait pas les documents demandés.

18- Politique de location du Centre municipal : demande de modification par Les Amis du folklore

2015-06-154

Considérant que selon la nouvelle politique de location du Centre municipal adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, les organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus par la Municipalité ont droit à une location gratuite par mois et toute location supplémentaire leur est facturée à raison de 50 % du prix de location fixé pour un résidant (réf. résolution No 2015-01-17);

Considérant que Les Amis du folklore, un organisme de loisirs qui utilise le Centre municipal chaque vendredi soir, demande que la politique de location du Centre municipal soit modifiée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

ET RÉSOLU :

- de modifier la section « Tarifs et dépôt » de la politique de location du Centre municipal en y ajoutant le paragraphe suivant :
« Le tarif de location du Centre municipal est de 15,00 \$ l'heure. Pour les organismes sans but lucratif de la municipalité, ce tarif est réduit de 50 %. »
- que Les Amis du folklore seront facturés selon ce nouveau tarif rétroactivement au 1^{er} mars 2015 (date d'entrée en vigueur de la nouvelle politique de location du Centre municipal), et ce, à raison de 4 heures par location payante.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

19- École Notre-Dame-du-Sourire

19.1 Demande de participation financière pour des activités parascolaires

2015-06-155

Considérant la lettre datée du 11 mai 2015 de Madame Christine Derome, directrice de l'école Notre-Dame-du-Sourire, demandant une participation financière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux activités parascolaires des élèves;

Considérant que la contribution demandée est de 25 \$ par élève;

Considérant que cette demande concerne des activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de transmettre aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. la demande de subvention de l'école Notre-Dame-du-Sourire pour les activités parascolaires des élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2 Remorque-radar de la Sûreté du Québec : correction

2015-06-156

Considérant la résolution numéro 2015-05-128 par laquelle la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville informe la direction de l'école Notre-Dame-du-Sourire qu'elle doit obtenir l'approbation du Conseil municipal pour l'installation d'une remorque-radar de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Considérant que Madame Christine Derome, directrice de l'école Notre-Dame-du-Sourire, a avisé la Municipalité qu'elle n'avait jamais demandé à la Sûreté du Québec d'installer une remorque-radar près de l'école et que cette demande provenait d'un groupe de parents d'élèves de l'école;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de corriger le premier paragraphe de la résolution numéro 2015-05-128 comme suit : remplacer « que Madame Christine Derome, directrice » par « qu'un groupe de parents d'élèves »;
- d'aviser la Sûreté du Québec que toute demande d'installation d'une remorque-radar sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit d'abord être soumise à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Défi Tête la Première de la Fédération des sports cyclistes : demande d'autorisation pour circuler sur le réseau routier

2015-06-157

Considérant la lettre datée du 12 mai 2015 de Monsieur Étienne Bougamont, chargé de projets à la Fédération québécoise des sports cyclistes, concernant le Défi Tête la Première et demandant une autorisation écrite pour circuler sur le réseau routier de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le Défi Tête la Première est une activité de sensibilisation au port du casque à vélo ainsi qu'une activité de collecte de fonds pour la Fondation Pensez d'Abord et la Fondation Sports Adaptés;

Considérant que plus de 60 cyclistes effectueront un passage dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le 19 juin 2015 vers 14h05 et emprunteront les chemins suivants : rang Double (Route 104), rue Principale (Route 104), rang de la Rivière Ouest et rang des Écossais;

Considérant que ces cyclistes seront techniquement bien encadrés pour effectuer ce parcours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le Défi Tête la Première à circuler sur le réseau routier de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le 19 juin 2015, à la condition que les organisateurs de cette activité assument la responsabilité de tout accident pouvant survenir durant le parcours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de mai 2015.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015**

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

22- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

Comité de la Fête nationale (ancienne administration) – Relevés bancaires : suivi

Madame Adrienne Daigneault demande la parole et lit un texte qu'elle a préparé suite à la demande lui ayant été faite par la Municipalité de fournir les relevés bancaires du Comité de la Fête nationale pour les années 2012 et 2013 (réf. résolution No 2015-05-133 et point 17 de l'ordre du jour de la présente séance).

Elle explique pourquoi le Comité avait deux comptes bancaires, et elle exprime sa déception et sa tristesse face au manque de confiance des membres du Conseil municipal actuel. Elle a apporté les documents demandés et les remettra à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Fourmis au Centre municipal

Madame Adrienne Daigneault informe les membres du Conseil municipal qu'il y a des fourmis au Centre municipal.

23- Levée de la séance

2015-06-158

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de lever la séance à 22h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire